



CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2013

Nombre de Conseillers :

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 13 |
| Votants | 13 |

Le mardi 17 décembre 2013 à 20H30

Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire .

Date de convocation 9 novembre 2013

PRESENTS : Mr Gérard BERHAULT Mme Odile LE FAOU Mme Anne Marie DUFFROS Mme Anne Marie LETESTU Mr Daniel TOUDIC Mr Alain LEBRETON Mr Marcel ADAM
MME Corinne FERREY GAUTIER Mme Claudine AUFFRAY Mr Patrick TARDIVEL Mme Marie Thérèse RIVOALLAN
Mme Evelyne BISEUL Mr Jean Michel BRUGALAY

ABSENTS EXCUSES : Mme Annie LUCAS à Mr Alain PIEVACHE

Secrétaire : Corinne FERREY GAUTIER

DROIT DE PREEMPTION

- Parcelles A1112

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la propriété Consorts RENAULT .

Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'éclairage public, rénovation de 23 foyers en Ballons Fluorescents, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 13 000€ HT (coût total des travaux de 5% de frais de maîtrise d'œuvre) et aux conditions définies dans la convention « Travaux Eclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence ».

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60% , soit 7800.00€ calculé sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention pré-citée et conformément au règlement .

Cette dépense sera inscrite au Budget primitif 2014

TARIFS COMMUNAUX 2014

Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs communaux suivants à compter du 1^{er} janvier 2014

- CANTINE

1 repas enfant 2.40€

1 repas adulte 5.90€

- **GARDERIE**

- 1^{ère} tranche : Quotient familial inférieur ou égal à : 980 € tarif horaire de 0.70 €
- 2^{ème} tranche : Quotient familial supérieur à 980 € tarif horaire de 0.85 €

Un tarif spécifique est appliqué pour la première heure de garderie du soir, incluant le goûter soit

- 1^{ère} tranche : 1.00€
- 2^{ème} tranche : 1.15 €

- **SALLE POLYVALENTE**

Pour un habitant de la commune

- pour un buffet ou repas 180.00€
- Pour un vin d'honneur une réunion 50.00€
- Option chauffage 20.00€
- Caution 300.00€
- Couvert complet 0.30€
- Couvert à l'unité 0.10€
- jour supplémentaire 50.00€

Pour un habitant hors commune

- pour un buffet ou repas 350.00€
- Pour un vin d'honneur une réunion 100.00€
- Option chauffage 20.00€
- Caution 300.00€
- Couvert 0.50€
- jour supplémentaire 100.00€

Pour les Associations

Le tarif communal s'appliquera aux associations référencées communales (association ayant le siège social sur la commune ou intervenant régulièrement sur la commune) .

Association communale

- 1 gratuité par an
- Pour une utilisation de la salle en semaine forfait annuel de 150.00€

- Pour un buffet ou repas 180.00€
- Pour un vin d'honneur une réunion 50.00€
- pour un concert, loto , spectacle, concours de cartes 100.00€

- Option chauffage 20.00€
- Caution 300.00€
- Couvert gratuit
- jour supplémentaire 50.00€

Association hors commune

- Pour un buffet ou repas 350.00€
- Pour un vin d'honneur une réunion 100.00€
- pour un concert, loto , spectacle, concours de cartes 250.00€
- Option chauffage 20.00€
- Caution 300.00€
- Couvert 0.50.00€
- Couvert à l'unité 0.20€
- jour supplémentaire 100.00€

Facturation des couverts non restitués

| Couverts | Prix |
|-----------------------|-------------|
| Assiette | 3.50 |
| Verre à eau ou à vin | 2.00 |
| Flûte | 1.60 |
| Tasse | 1.50 |
| soucoupe | 1.20 |
| Cuillère - fourchette | 1.20 |
| Couteau | 2.50 |
| Pichet | 4.00 |

- CIMETIERE

Concession CIMETIERE

- Concession de 30 ans 100.00€
- Concession de 50 ans 200.00€

Concession COLUMBARIUM

- Concession de 15 ans 500.00€
- Concession de 30 ans 750.00€
- Concession de 50 ans 1 000.00€

SALLE POLYVALENTE – ETUDE DES DEVIS – RIDEAUX DE SCENE

Le maire présente au conseil municipal les devis reçus en mairie concernant la fourniture d'un rideau de scène avec le rail.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition de l'entreprise SUDSCENIC , pour un montant de 2 530.86€ TTC

LOTISSEMENT DE LA DANAVIERE – PRIX DE VENTE

Le conseil municipal précise sa délibération du 11 octobre 2013 , en indiquant le prix TTC des lots du lotissement de la Danavière soit :

| LOTISSEMENT DE LA DANAVIERE | | | |
|------------------------------------|----------------|-----------------|------------------|
| Lot | Surface | Prix TTC | Prix TTC |
| | M2 | M2 | Du lot |
| LOT N°1 | 618 | 75.00 | 46 350.00 |
| LOT N°2 | 573 | 75.00 | 42 975.00 |
| LOT N°7 | 452 | 75.00 | 33 900.00 |
| LOT N°8 | 483 | 75.00 | 36 225.00 |
| LOT N° 9 | 644 | 75.00 | 48 300.00 |
| LOT N° 10 | 573 | 75.00 | 42 975.00 |
| LOT N°11 | 500 | 75.00 | 37 500.00 |
| LOT N°12 | 407 | 75.00 | 30 525.00 |
| LOT N°13 | 476 | 75.00 | 35 700.00 |
| LOT N°14 | 474 | 75.00 | 35 550.00 |
| LOT N°15 | 441 | 75.00 | 33 075.00 |
| LOT N°16 | 424 | 75.00 | 31 800.00 |
| LOT N° 17 | 406 | 75.00 | 30 450.00 |
| Lots avec cours d'eau | | | |
| LOT N° 4 | 612 | 69.65 | 42 625.80 |
| LOT N°5 | 612 | 69.65 | 42 625.80 |
| LOT N° 6 | 612 | 68.30 | 41 799.60 |
| | | | |

Sur les lots 3 et 18 , une opération de logements sociaux est en projet.

VOIRIE - ETUDE DES DEVIS

Le maire présente au conseil municipal les devis reçus en mairie concernant les aménagements de voirie , Placis Montévidéo, Rue du Chant de l'écho, Rue des Granits , Rue du Pont de 4 mètres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis de l'entreprise SACER RENNES pour un montant total de 57 920.49€ TTC.

Les travaux seront réalisés 2^{ème} trimestre 2014. La dépense sera inscrite au Budget Primitif 2014.

SALLE POLYVALENTE - THERMOSTAT MODULAIRE

Le maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise DESRIAC pour la mise en place à la salle polyvalente d'un thermostat modulaire permettant le maintien d'une température dans la salle , ce qui permettrait de réduire le taux d'humidité .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient la proposition de l'entreprise DESRIAC pour un montant de 411.46€ TTC.

GROUPAMA – REMBOURSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement de GROUPAMA, d'un montant de 108.48€, sur la cotisation assurance 2013 .

Pour copie conforme ,

Le HINGLE, le 19 décembre 2013
Le Maire Gérard BERHAULT